

Réunion de l'EVS (Espace de Vie Sociale) de Loriol
Réunion du 17/11/20

Présents :

- Isabelle millet chargée de mission auprès de la CCVD, en charge notamment de TZCLD
- Priscilla Vasseur, chargée de mission Mission locale vallée de la drome
- Véronique Brochier, Pole emploi Crest
- Catherine Jacquot, maire adjointe en charge de la Solidarité
- Olivier Venet directeur du pôle solidarité,
- Yohan Tavan, directeur des affaires scolaires, extrascolaire et des sports
- Norzed Rebahi responsable des services solidarité
- Katia Chanal, conseillère municipale déléguée
- Anna Manteil, éducatrice spécialisée
- Elodie Boyer, éducatrice spécialisée
- Heleen Ferweda, animatrice EPI'LO

L'objectif de la réunion consiste à **faire connaissance avec le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)** et les possibilités de travailler en partenariat avec les différents acteurs concernés dont Pôle emploi et la Mission locale.

Cette réflexion arrive au moment où le pôle solidarité notamment dans le cadre de la démarche relative à l'EVS (espace de vie sociale) cherche à développer un axe de son projet social autour de l'insertion et du retour à l'emploi, le but étant d'éviter les redondances avec des projets déjà existants.

En préambule à cette réunion, un rapide retour est fait sur la projection du film Nouvelle Cordée, organisée par la CCVD en Biovallée au cinéma de Loriol, projection suivie d'un débat, à laquelle NR et CJ ont participé. Ce film retrace la création du Projet TZCLD à Mauléon (79)

A propos du dispositif IM rappelle **les conditions d'éligibilité** pour pouvoir être inclus dans ce groupe de travail TZCLD : habiter le territoire de la CCVD, être éloigné de l'emploi depuis plus d'un an, inscrit ou non auprès de Pôle emploi et développer des activités sur le territoire de la CCVD.

Les salariés qui entrent dans le dispositif bénéficient de CDI, rémunérés sur la base d'un SMIC horaire, avec un temps de travail hebdomadaire choisi (par le salarié). Une partie des financements provient du versement à la structure créée, des indemnités de chômage dues aux bénéficiaires, le complément étant apporté par l'activité économique de la structure.

L'Histoire du projet :

2016 : 10 territoires sont retenus sur l'hexagone

2020 : 2^{ème} vague d'expérimentation qui permettra à 50 autres territoires d'intégrer le projet.

A terme on peut penser qu'une loi pérenne permettra aux territoires qui le souhaitent, de développer ce projet.

La CCVD et TZCLD

Un comité local pour l'emploi a été créé. Il est composé de la Mission Locale, Pôle Emploi, AIRE, CAP Emploi, Plateforme de l'Emploi, CIDFF, GEVD, Conseil départemental de la Drôme, Manpower. Ce comité se réunit toutes les 6 semaines.

Les PPDE (Personnes Privées D'Emploi)

On estime que sur le bassin de la CCVD 1500 personnes correspondent aux critères d'intégration dans ce projet dont 346 sur Loriol. De fait 40 habitants du territoire ont rejoint TZCLD.

Comment ? En lien avec Pôle Emploi, les personnes ont été **contactées et rencontrées**. De plus une communication a été faite sur les réseaux sociaux des institutions, par voie d'affichage dans les mairies...

Une fois réunies, ces personnes ont identifié les « petits » métiers utiles et non pourvus directement auprès des communes, aidées en cela par un groupe d'étudiants.

Ce dispositif novateur doit permettre de répondre à des besoins locaux non satisfaits sans se substituer aux emplois existants ni entrer en concurrence avec les entreprises locales.

Parmi les projets potentiels, figurent :

- **Des activités en lien avec la culture de proximité et notamment l'idée de créer une offre culturelle pour les territoires éloignés à l'aide d'un bus itinérant**
- **Projet de recyclerie de matériels de bricolage**
- **Café solidaire**
- **Conciergerie de territoire (Cf document IM)**

En attendant le résultat de l'AAP (probablement avant cet été), les PPDE continuent à monter les projets en considérant tous ses aspects financiers, prises de contacts, devis, etc. avec l'incertitude de voir aboutir ou pas ces projets.

☞ Pour plus d'information sur le dispositif : www.tzclld.fr

La discussion se poursuit sur l'insertion et l'emploi notamment autour d'un autre dispositif nommé **Terre d'emploi**. Celui-ci est destiné à « booster » l'intégration des jeunes des territoires en difficultés. Concrètement les bénéficiaires sont des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones rurales, appelés autrement les NEET « ni étudiant, ni employé, ni stagiaire ». Le dispositif s'articule autour du sport (le matin) et des ateliers l'après-midi (avec du coaching : savoir se présenter, affiner son projet professionnel). Il y a de nombreux débouchés notamment autour des métiers de bouche. Les prérequis sont peu nombreux : il faut avoir entre 18 et 30 ans, savoir lire et écrire et être entre d'un niveau compris entre le niveau 5bis et le niveau 3 (CAP à BAC +2).

Il est convenu d'utiliser **tous les leviers existants pour contribuer à l'insertion professionnelle**. Cela passe en particulier, conformément au projet social de Loriol, par une consolidation des partenariats avec les acteurs de l'emploi, des rencontres régulières, une meilleure visibilité des offres existantes, la mise à disposition de salles, etc.

A ce propos, il a été convenu d'ouvrir les portes de l'espace Marie-Jehanne Battesti (ex -centre social) à la CCVD pour que celle-ci puisse y tenir, dès janvier 2021 (le 05/01/2021 pour la 1^{ère} permanence), une permanence le 1^{er} mardi de chaque mois sur le dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (permanence ouverte de 9h00 à 11h00).

Les services municipaux feront leur affaire de tout ce qui est communication pour inciter les habitants à venir à cette permanence : affichage, communication sur le site et réseaux sociaux, presse locale, à condition que des supports de communication soient fournis.

Il a également été convenu d'institutionnaliser les rencontres avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi en les associant aux réunions de l'EVS à raison d'une rencontre par trimestre, le 2^{ème} jeudi du 1^{er} mois de chaque trimestre (14 janvier, 8 avril, etc.).